



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016



PROCÈS VERBAL

Ordre du jour

FINANCES :

1. Décisions modificatives de crédits
Délibérations n° 2016-09-170, n° 2016-09-171, n° 2016-09-172
2. Fonds de concours 2016

ABATTOIR :

3. Convention avec la commune de Fruges pour la prise en charge des créances irrécouvrables à l'abattoir

BÂTIMENTS :

4. Hôtel d'entreprises : offre retenue
Délibération n° 2016-09-173

ÉROSION :

5. Délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes « les vertes collines du Saint Polois »
Délibération n° 2016-09-174

DIVERS :

6. Adhésion 2017 à l'AUD de Saint-Omer
Délibération n° 2016-09-175
7. Modification du règlement de mise à disposition de la balayeuse
Délibération n° 2016-09-176
8. Mise à disposition des anciens ordinateurs du cybercentre dans les RPI
Délibération n° 2016-09-177

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Il indique que c'est le dernier conseil communautaire de la communauté de communes de Fruges qu'il a l'honneur de présider depuis 2001 et remercie l'ensemble des élus, notamment jusqu'en 2014, ayant toujours soutenu les projets favorisant le développement du territoire.

Il regrette que depuis 2014 certains élus ont travaillé avec le Maire de Fruges à la démolition des projets.

Monsieur le Président remercie l'ensemble du personnel. Une communauté de communes se construit avec l'aide de bons fonctionnaires. Il annonce avoir été choqué par la parole d'un élu : « lorsqu'un agent devient fonctionnaire, il cesse de travailler ».

Il annonce avoir un profond respect pour l'ensemble des fonctionnaires, et n'admet pas que certains élus, dignes de leur nom, parle ainsi des hommes et des femmes qui travaillent pour le territoire. Il ajoute que quand il n'y a plus assez de fonctionnaires, il n'y a plus d'état républicain.

Il indique qu'il est allé défendre une dernière fois le territoire, en signant un avenant à la convention TEPCV. Il en profite pour remercier Julien LOZINGUEZ, qui vient de nous rejoindre et qui a travaillé à la mise en place de cet avenant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MUYS, DGS, qui détaille les actions reprises dans l'avenant TEPCV.

Monsieur MUYS en profite pour remercier, au nom de tous les collègues, les élus pour leur confiance et ajoute que l'ensemble des agents est impliqué pour suivre les décisions des élus. Il remarque beaucoup d'implication, notamment au niveau des ressources humaines, concernant la fusion.

Concernant le projet TEPCV, un avenant à la convention avait déjà été signé avant l'été.

Il liste les différentes actions qui ont été ajoutées à cet avenant, financées à 80 %, dans le cadre du TEPCV uniquement ou en co-financement (TEPCV + FDE ou bonus écologique).

- Rénovation de l'éclairage de la salle Jean-Luc ROUGE avec un objectif minimum de 50 % d'économie d'énergie : 25 000 €
- Achat de 6 véhicules électriques (besoin au vu de l'agrandissement du territoire) dont un véhicule technique sans permis et installations de bornes de recharges privées : 199 250 €
- Animation pour la mise en place d'un dispositif de financement participatif des habitants aux projets de la SEM multi énergie : 50 000 €
- Assistance juridique et financière pour la création de la SEM multi énergie (rédaction documents, négociation du pacte des actionnaires...) : 50 000 €

- Prolongation de l'animation de développement durable dans le cadre des NAP pour l'année scolaire 2017/2018 : 16 000 €
- Dispositif de soutien financier pour la rénovation thermique des logements des ménages non-éligibles aux critères de l'ANAH pour l'OPAH (15 % d'aide sans conditions de ressources) : 200 000 €
- Rénovation de l'éclairage des communes sous délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes avec pour objectif le remplacement de 1 000 points lumineux pour une économie d'énergie d'au moins 50 % : 800 000 € (avec contribution FDE)

Concernant ce point, Monsieur MUYS précise que la compétence éclairage public appartient aux communes, toutefois la convention TEPCV étant signée avec la communauté de communes, les communes intéressées devront donner délégation à l'intercommunalité. Il ajoute que la subvention pourra uniquement être utilisé pour le remplacement de points lumineux et non pas l'extension de l'éclairage public.

L'enveloppe totale TEPCV pour le territoire s'élève à 1 999 415 € dont 1 771 248 € pour la communauté de communes de Fruges soit 237 € par habitant. La communauté de communes de Fruges obtient le meilleur ratio national par habitant de tous les territoires TEPCV.

Monsieur le Président tient à féliciter Monsieur le Maire de Fressin qui a eu le courage et l'intelligence de monter les dossiers TEPCV, ce qui lui a permis de bénéficier de 228 167 € de subvention. Il regrette qu'aucun autre maire ne l'ai fait.

L'ensemble des membres ayant reçu le procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2016, Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Les membres n'émettent aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président fait part des différentes décisions du Président prises depuis le dernier conseil communautaire et l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçu.

Les membres n'émettent aucune remarque.

Décision modificative de crédits n° 5 : budget général
Délibération 2016-09-170

Monsieur le Président propose de modifier les crédits du budget général, comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DÉPENSES

Art. 6188	+ 6 000,00 €
Art. 6232	+ 6 000,00 €
Art. 6247	+ 10 000,00 €
Art. 64168	- 22 000,00 €
Art. 657363	+ 20 000,00 €

RECETTES

Art. 758	+ 20 000,00 €
----------	---------------

Section d'investissement

DÉPENSES

Art. 2033 op. 101	+ 5 000,00 €
Art. 2031 op. 97	+ 100 000,00 €
Art. 2315 op. 97	- 100 000,00 €
Art. 21318 - 041	+ 45 705,00 €
Art. 2313 - 041	+ 90,00 €
Art. 202 op. 74	+ 278 103,86 €

RECETTES

Art. 10222	+ 5 000,00 €
Art. 2131 - 041	+ 45 705,00 €
Art. 2031 - 041	+ 90,00 €
Art. 2313 op. 74	+ 278 103,86 €

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

- Accepte à ***l'unanimité*** ces propositions.

Décision modificative de crédits n° 5 : budget abattoir
Délibération 2016-09-171

Monsieur le Président propose de modifier les crédits du budget abattoir comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DÉPENSES

Art. 6181	+ 2 000,00 €
Art. 6228	+ 5 000,00 €
Art. 6378	+ 10 000,00 €
Art. 6411	- 17 000,00 €

Section d'investissement

DÉPENSES

Art. 1641 + 5 000,00 €

Art. 2131 - 5 000,00 €

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

- Accepte à ***l'unanimité*** ces propositions.

Versement du budget général vers le budget CIAS

Délibération 2016-09-172

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de verser la somme de 20 000 € du budget général vers le budget autonome CIAS, afin de couvrir les dernières dépenses de l'année 2016.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

- Accepte à ***l'unanimité*** ces propositions.

Fonds de concours 2016

Monsieur le Vice-Président en charge des finances explique que ce point ne peut être soumis au vote.

Le tableau récapitulatif prévisionnel a été transmis à l'ensemble de membres, toutefois, c'est le conseil communautaire de la nouvelle intercommunalité qui devra statuer à ce sujet.

Convention avec la commune de Fruges pour la prise en charge des créances irrécouvrables de l'abattoir

Monsieur le Président indique que ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal de Fruges. De ce fait, il ne peut faire l'objet d'un vote par le conseil communautaire ce jour.

Monsieur PODEVIN interroge Monsieur NOURRY, Vice-Président en charge de l'abattoir intercommunal, quant au devenir de l'abattoir.

Monsieur le Président répond que cela dépendra du conseil communautaire de la future intercommunalité et notamment des ressources nouvelles. Il faudra que la communauté de communes puisse trouver environ 3 millions d'euros afin de voir aboutir le projet de construction du nouvel abattoir.

Hôtel d'entreprises : offre retenue
Délibération 2016-09-173

Monsieur le Président indique que par délibération du 20 septembre 2016, le conseil communautaire s'est prononcé sur le principe de lancement d'une délégation de service public (DSP) pour la construction, l'entretien et la gestion d'un hôtel d'entreprises sur la ZAL de la petite dimerie à Fruges.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 25 octobre 2016 dans le moniteur des travaux publics et au BOAMP.

Trois offres de candidatures ont été reçues avant la date limite fixée, soit le 1^{er} décembre 2016 à 12h00.

Les offres ont été examinées par la commission de DSP en date du 13 décembre 2016. Cette dernière a décidé, au vu des dossiers, de retenir uniquement celle de la société BECI.

Le cahier des charges pour cette DSP a été transmis à la société BECI qui devra émettre une réponse. Elle sera examinée par la commission en date du 28 décembre 2016.

Madame QUIQUEMPOIX souhaite obtenir la parole. Monsieur le Président refuse, elle quitte le conseil.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

- Prend acte, ***à l'unanimité***, de ces décisions.

**Délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes « les
vertes collines du saint polois »**
Délibération 2016-09-174

Par courrier du 6 novembre 2016, Monsieur Marc BRIDOUX sollicite le conseil communautaire pour une participation financière relative à la réalisation d'une

étude, par un cabinet de maîtrise d'œuvre, afin de déterminer autant que possible l'exposition au risque d'inondation.

L'étude s'étendant à une partie du territoire de la CCF, Monsieur le Président propose que la communauté de communes donne délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes « les vertes collines du Saint-Polois ».

Le montant de la participation financière est estimé à 1 460,80 €

Madame HOYEZ annonce ne pas prendre part au vote.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

- Accepte à ***l'unanimité*** ces propositions.

Adhésion 2017 à l'agence d'urbanisme de Saint Omer
Délibération 2016-09-175

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'agence d'urbanisme et de développement de Saint Omer au titre de l'année 2017

Une participation à hauteur de 80 800 € est sollicitée afin de financer le programme partenarial d'activités.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

- Accepte à ***24 voix POUR*** et ***16 voix CONTRE*** ces propositions.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion.

Modification du règlement de mise à disposition de la balayeuse
Délibération 2016-09-176

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 24 septembre 2015, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour la mise à disposition de la balayeuse aux communes qui le souhaitent.

Les conditions financières étaient différentes entre la commune de Fruges et les autres communes.

Aussi, Monsieur le Président propose de mettre en place la même réglementation pour l'ensemble des communes, à savoir, 30 € par heure (tarif comprenant le matériel et un agent intercommunal).

Monsieur LUBRET soutient intervenir sur ce sujet. Il reconnaît qu'un accident a été occasionné par un agent municipal sur la commune de Fruges.

Toutefois, il annonce que la commune s'est engagée à payer les dégâts non pris en charge par l'assurance.

Il regrette que Monsieur le Président souhaite modifier le tarif de mise à disposition, qui comprendra obligatoirement le matériel et un agent intercommunal. Pour lui, cela revient à dire à certains employés qu'ils ne sont pas de bons conducteurs.

Monsieur le Président répond qu'il serait normal d'appliquer un tarif unique à l'ensemble des communes.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

- Accepte à **36 voix POUR** et **4 voix CONTRE** ces propositions.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion.

Mise à disposition des anciens ordinateurs du cybercentre dans les RPI
Délibération 2016-09-177

Monsieur le Président indique à l'assemblée que, dans le cadre de la convention TEPCV, l'ensemble du matériel informatique de la maison des jeunes et de l'innovation va être remplacé.

Monsieur le Président propose que les anciens ordinateurs soient mis à disposition des regroupements pédagogiques intercommunaux.

Monsieur le Vice-Président en charge des nouvelles technologies ajoute qu'une étude a été réalisée par la FDE pour le remplacement de l'ensemble du matériel. Dans le cadre de la convention TEPCV, un ordinateur complet revient à un coût d'environ 200 €.

Monsieur DUBOIS s'interroge sur la quantité totale d'ordinateurs.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y en a 30.

Monsieur le Président ajoute que le RPI de Ruisseauville a déjà fait une demande auprès de la communauté de communes pour l'obtention de 18 ordinateurs.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions ci-dessous énoncées,

Conforme au registre des délibérations

- Accepte **à l'unanimité** la mise à disposition des anciens ordinateurs dans les RPI.